Nom Prénom

Corps Lieu, date

Etablissement

À Madame la Directrice académique

des Services de l’Education Nationale

de XXXXXXX

S/C de IEN de circonscription

**Objet :** Demande de congé pour formation syndicale

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j’ai l’honneur de solliciter un congé le **VENDREDI 7 AVRIL 2023** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **RODEZ.**

Il est organisé par la FSU 12 et 81 sous l’égide du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l’article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice académique, l’expression de mes sentiments respectueux.

Nom Prénom

Corps/ Discipline Lieu, date

Etablissement

À Monsieur le Recteur de l’académie de Toulouse

S/C de Nom du chef d’établissement

**Objet :** Demande de congé pour formation syndicale

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j’ai l’honneur de solliciter un congé le **VENDREDI 7 AVRIL 2023** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **RODEZ**

Il est organisé par la FSU 12 et 81 sous l’égide du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l’article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur la Rectrice / le Recteur, l’expression de mes sentiments respectueux.

Nom Prénom

Fonction Lieu, date

Etablissement

À Madame la Directrice académique

des Services de l’Education Nationale

de XXXXXXX

S/C de IEN de circonscription

Ou

S/c de M ou Mme le / la principal/e

Ou

S/c de Mr ou Mme le/la proviseur.e

**Objet :** Demande de congé pour formation syndicale

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j’ai l’honneur de solliciter un congé le **VENDREDI 7 AVRIL 2023** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **RODEZ**

Il est organisé par la FSU 12 et 81 sous l’égide du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l’article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice académique, l’expression de mes sentiments respectueux.

Nom Prénom

Fonction Lieu, date

Etablissement

*à*

Mr le Président du Conseil Départemental de l’Aveyron

ou

Mme la Présidente du Conseil Régional

ou

Mr/Mme le Maire

Mme/M. le président du conseil départemental/ régional s/le maire

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j’ai l’honneur de solliciter un congé le **VENDREDI 7 AVRIL 2023** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **RODEZ.**

Il est organisé par les sections départementales de la FSU12 et 81 et sous l’égide du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l’article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

Veuillez agréer, Mr le Président du conseil départemental/Mme la présidente du conseil régional/Mme/Mr le maire, l’expression de mes sentiments respectueux.